— Palmyre Demeulenaere, rue de la Guinguette cour Mullier, 1. — Joseph Descamps, rue de Wasquehal, maisons Dhalluin. — Marie Delanghe, rue des Vélocipèdes, 15 — Léonie Delery, rue de Beaurewaert, 1, cour Dassonville. — François Vaillant, rue d'Alma, 20, fort Wattel. — Charles Vandenbesselaer, rue Jean Bart, 9. — Charles Bailleux, rue du Moulin, 7, cour Defrennes.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 décemb. — Louis Schaessens, 1 an, rue St Honoré, 18. — Laure Foveau, 7 ans, rue Pellart, 83 —Fidéline Parent, 69 ans, rentière, place de l'Abattoir, 49. — Anna Rucquoy, 19 ans, bobineuse, Hôtel-Dieu. — Sophie Petitberghien, 59 ans, journalière, Hôtel Dieu. — Reine Marien, 8 mois, rue du Chemin de Fer, cour Desrousseaux, 1. — Martine Delespierre, 80 ans, rentière, rue d'Inkermann, 26.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-CLARISSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Fidéline PARENT, veuve de M. Achille CLARISSE, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1881, à l'âge de 69 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 26 décembre, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le même jour à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place de l'Abattoir, 49.

Les amis et connaissances de la famille de Monsieur HINDRE-HALLOT et de la famille de Monsieur MARTEL-DELESPIERRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Martine DELESPIERRE, veuve de Monsieur Louis HALLOT, ancien fileur à Tourcoing, sont priés de vouloir bien assister à ses FUNÉRAILLES qui seront célébrées le mardi 27 décembre, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Inkermann, 26, à Roubaix.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame Roubaix, le lundi 26 décembre 1881, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Gabriel-Joseph GAYDET, époux de Dame Joséphine ROUSSEL décédé à Roubaix, 17 décembre 1879, dans sa 53e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Ernestine-Joseph REQUILLART, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1880, dans sa soixante-dix-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame HONORÉ-FOURNIER, vous prient d'asister à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edgard-Augustin HONORÉ, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1879, à l'âge de 15 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine DENDONKER, jardinier du couvent de la Visitation, époux de Dame Désirée VANDENBOSCHE, décédé à Roubaix, le 23 novembre 1881, dans sa cinquante-quatrième année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Cyrille-François-Joseph LEBRUN, époux de Dame Adelaïde PROUVOST, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1881, dans sa soixante dixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOTABILITES COMMERCIALES
de Roubaix

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue

Confections pour Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges

E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

A LA CONFIANCE, BRUNO-AGACHE,

Grande Rue, 50, à Roubaix

CHEMISERIE, BONNETERIE et GANTERIE.

Lettres Mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

ÉPHÉMÉRIDE. — SAMEDI 24 DÉCEMBRE. — *Sainte Adèle, veuve. Vigile.* — 1398. — INSTRUCTION POUR L'ADOUCISSEMENT DU RÉGIME DES PRISONS DU CHATELET DE PARIS. — Le roi défendit d'enfermer les prisonniers dans des cachots privés d'air et humides, et prescrivit de leur donner de la paille fraîche toutes les fois qu'il serait nécessaire. Le régime des prisons ne reçut d'améliorations sérieuses que sous Louis XVI.

Le lieutenant de police était astreint de les visiter au moins une fois tous les ans. Louis XVI s'occupa activement d'améliorer le sort des prisonniers.

Belgique

— LIÈGE. — On écrit de Liège, 21 décembre, soir :

« La Meuse, grossie par les pluies diluviennes, vient de sortir de son lit ; aux abords de Liége, notamment à Herstal, les maisons sont sous l'eau ; partout s'annoncent les scènes de désolation qui marquèrent l'an dernier, les fêtes de Noël.

» Cette année, les riverains sont pris à l'improviste ; aussi le fléau monace-t-il de faire non seulement de sérieux ravages, mais aussi de nombreuses victimes.

» L'aspect du fleuve est navrant : il roule furieusement ses flots jaunâtres, battant la ligne des parapets et s'élevant menaçant jusqu'aux arches des ponts ; çà et là des épaves flottent : un volet, une porte, un coffret de bois, une vache ; c'est le bien du pauvre qui passe, c'est sa richesse, son gagne-pain qu'un flot envahisseur a surpris et qu'il entraîne au loin. »

FAITS DIVERS

— *L'Officiel* publie la nomination de M. Regnault, préfet du Loiret, comme directeur général des manufactures de l'Etat, en remplacement de M. Rolland admis à la retraite.

— Par décision du ministre de la marine, en date du 22 décembre courant, la prime annuelle de 1.200 francs a été décernée à M. Callier, dont le chronomètre a obtenu le premier rang au concours ouverte, pendant l'année 1881, au dépôt des cartes et plans de la marine.

— L'Agence Havas reçoit de Vienne, 23 décembre, le télégramme suivant :

« La rédaction du *Messager de Vienne* prie chaque rédacteur des journaux parisiens qui ont adhéré à la fête de la presse parisienne, d'envoyer à Vienne, jusqu'au 25 décembre dernier délai, une sentence, pensée ou maxime, pour être insérée dans le numéro exceptionnel qui sera vendu au profit de l'Œuvre de la presse parisienne pour les incendiés du Ring-Theater et des naufragés de la Manche. »

— La *Correspondance politique* de Vienne dément dans son édition française qu'un vaisseau de guerre autrichien se soit emparé d'un grand voilier italien qui cherchait à introduire de la contrebande de guerre dans la Crivoschie.

Voici la vérité à ce sujet : Il y a quelques semaines, une barque autrichienne croisait entre Budna et Spizza et paraissait faire la contrebande le long de la côte. Les autorités de Cattara firent saisir la barque par un cutter des douanes qui stationnait dans le port et la barque fut emmenée à Ragusa pour y être soumise à une enquête.

— Les vingt bibliothèques municipales de la ville de Paris ont vu porter leur subvention annuelle de 86,000 à 95.875 francs.

Le nombre des lecteurs a été cette année de 251,000 contre 145,600 qu'il était l'année dernière.

Ces bibliothèques comprennent actuellement 70,000 volumes.

— On mande de Barcelone, 23 décembre à la *République française* :

« On parle de la nomination du maréchal Serano au poste d'ambassadeur à Paris. »

— Le *Citoyen* annonce que 18 socialistes ont été arrêtés à Prague ; parmi eux se trouvaient 2 socialistes allemands.

— Il y a deux ou trois jours, un jeune prêtre passait vers quatre heures du soir, rue de l'Alma, au Mont-Sauvage, à Lyon. Il fut croisé par un homme d'une quarantaine d'années environ, assez bien mis, qui, en apercevant l'ecclésiastique, le salua des épithètes de « sale bête, de charlatan » et de toutes les aménités courtoises dont sont quotidiennement émaillées les colonnes des journaux radicaux à l'égard des prêtres. L'ecclésiastique s'arrête brusquement devant l'insulteur et lui demande : « Est-ce à moi que vous parlez ? » — « Oui, à vous, sale bête, etc... » La phrase n'était pas encore achevée qu'un vigoureux soufflet retentit : l'homme tombe d'un côté, son chapeau et son parapluie de l'autre... et tous les spectateurs d'applaudir.

Le prêtre était un ancien zouave de Charette, et Dieu nous garde de le blâmer. Mais combien de malheureux vieillards qui ne peuvent riposter comme lui sont à la merci des misérables endoctrinés par nos feuilles radicales ?

— LE BALLON SALADIN. — Le *Globe* du 20, annonce que le toueur à vapeur *Océan-Queen* a trouvé dans les environs du brise-lames de Weymouth, une pièce de bois qu'on croit être la rampe supérieure de la nacelle du ballon *Saladin*. Ce fragment a été expédié à Bridport, pour que le capitaine, M. Tremplar, puisse en reconnaître l'identité. On croit définitivement que M. Powel a péri.

— Le brigadier, commandant la gendarmerie de Mouzaiaville, (Algérie), était couché depuis quelque temps temps déjà, lorsque, vendredi vers onze heures du soir, il entendit du bruit à l'une des fenêtres de la caserne.

Soupçonnant avoir affaire à des malfaiteurs il se leva étant sorti, il aperçut et deux individus qui fuyaient le long du mur.

Les gendarmes réveillés à leur tour, accoururent auprès de leur chef et se mirent à la poursuite des fuyards. Le gendarme Guy, commençait à serrer de près ces derniers, lorsque l'un des malfaiteurs, se retournant vivement, lui déchargea à bout portant un coup de pistolet qui l'atteignit au genou.

Au même moment, le brigadier se sentit serré à la gorge par un individu qui venait de sortir de l'obscurité, et au même temps frappé de violents coups de matraque sur la tête. Il saisit son revolver et brûla la cervelle de celui qui le frappait.

La blessure du gendarme Guy est des plus graves; on craint que l'amputation ne soit nécessaire.

L'individu tué est un Arabe du cercle de Médéah. Ses complices n'ont pu être retrouvés jusqu'ici.

— L'esprit, les mœurs et la vie des paysans n'avaient point encore rencontré d'interprète aussi parfait que M. Jules de Glouvel dans son beau roman *Le Berger*, qui paraît chez l'éditeur Calmann Lévy. L'éloge n'est plus à faire du style, de la puissance, dramatique et descriptive de l'auteur du *Marinier* et du *Forestier* qui n'a cependant jamais uni un pathétique plus émouvant à une plus vigoureuse peinture de la réalité.

— André Gill va beaucoup mieux. Il est même probable que le moment n'est pas éloigné où le remarquable caricaturiste pourra être rendu à ses nombreux amis.

Nous avons pu voir un dessin qu'il a adressé à M. Haymann, le directeur de la *Nouvelle-Lune*.

Ce dessin représente Gill assis sur une botte de paille, dans le costume des pensionnaires de Charenton, et fixant d'un air mélancolique une cruche d'eau. De chaque côté du dessin, dans une cartouche, se trouve la charge de deux hommes politiques bien connus.

Voici la légende qui accompagne le dessin :

« Tous mes soi-disants amis sont venus me voir; — comme on vient voir la girafe, — mais pas un seul n'a eu l'idée si simple de me faire sortir.

« J'ai écrit et télégraphié deux fois à G... et à R., mais ces deux paladins n'ont pas jugé à propos de me répondre. Je saisis cette occasion pour les assurer de tout mon mépris.

— Un des amis du *Paris-Journal* a reçu la lettre suivante imprimée :

Monsieur,

Le Porteur du journal A... a l'honneur de vous présenter ses civilités respectueuses à l'occasion de la nouvelle année.

Il vous prie d'agréer ses très humbles salutations.

Le Porteur,
X...

L'ami de notre confrère a fait remettre par son domestique, à M. le porteur X..., la réponse suivante :

Monsieur,

Je vous remercie de l'intérêt que vous me faites l'honneur de me porter et des vœux que vous avez la bonté de faire pour moi. Je suis pénétré des mêmes sentiments à votre égard.

Veuillez agréer l'assurance de mon respect.

L'Abonné,
Z...

TRIBUNAUX

La catastrophe du Prado

AIX, 23 décembre.

La cour d'Aix a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire de la catastrophe du Prado.

Par des considérants longuement motivés elle a acquitté M. Baille entrepreneur des courses de taureaux, condamné par le tribunal de Marseille à quatre mois de prison. Elle a confirmé les deux mois appliqués à M. Lagarde le charpentier qui a construit les estrades. Elle a porté à deux mois la peine d'un mois appliquée à M. Lacreusette, sous-inspecteur de la mairie, chargé de la vérification des travaux. Elle a enfin condamné M. Paugoy, architecte de la ville, acquitté en 1re instance, à 6 jours d'emprisonnement pour défaut de vérification et de surveillance des travaux.

Le tribunal correctionnel de Perpignan a condamné, vendredi, M. Flug, rédacteur du *Patriote* à huit jours de prison, pour coups et blessures à M. Brousse, député de la 2e circonscription des Pyrénées-Orientales.

Lettres médicales

VI. Maladies du foie et de la bile

Le foie, organe secréteur de la bile, est la plus grosse glande du corps humain ; elle occupe l'hypochondre droit et une partie de l'épigastre. Il est d'une grande importance pour la santé que les fonctions de cet organe se fassent toujours régulièrement, car le moindre trouble dans ses fonctions est toujours grave et influe pernicieusement sur d'autres organes. Survient-il quelque désordre dans les fonctions du foie, aussitôt la secrétion de bile devient insuffisante, de là non-seulement des désordres dans la digestion, tels que constipation, renvois acides, flatulence, vertige, etc. ; mais l'accumulation de bile dans le foie même provoque de vives douleurs, une tension pénible dans la région de cet organe, défaut d'appétit, vomissements et d'autres affections plus graves encore.

Il n'y a que trop de personnes chez lesquelles on remarque ces symptômes et ceux-ci sont considérés et traités comme indépendants, c'est-à-dire comme n'ayant aucun rapport avec les maladies du foie, tandis qu'ils en sont réellement la conséquence. Presque la moitié de l'humanité est tributaire de ces maux, qui peuvent troubler gravement et même détruire entièrement l'organisme. C'est pourquoi les maladies du foie ne doivent jamais être traitées à la légère et encore moins abandonnées à elles mêmes ; elles exigent au contraire un traitement prompt et énergique avec des remèdes qui leur conviennent.

Aussitôt que la bile est secrétée en quantité voulue, et transmise régulièrement dans les intestins, l'amélioration survient, le mal disparaît et avec lui la foule d'accidents secondaires qui l'accompagnaient.

Mais ce résultat ne doit pas être obtenu par des moyens violents qui irriteraient les intestins, on doit employer au contraire des moyens doux, émollients et d'une action lente. Comme remède agréable, sûr, rationel et à la portée de chacun, nous recommandons à bon droit les Pilules suisses. Chaque bonne Pharmacie de toute la France en est pourvue, elles sont dans des boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50, et dans des boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent. Dépôt à Lille, chez MM. Cambier, Pont-de-Comines, 30; Ch. Coasne, rue des Prêtres, 28; Lacroix, rue Esquermoise, 60; E. Lobert, place de la Gare; Ch. Foulon, Grande-Place; à Loos, Legroux; à La Madeleine, E. Vauverts, pharmaciens. 354o

NOUVELLES DU SOIR
Dépêches Télégraphiques
(*Service particulier*)

Le « grand » ministère à l'œuvre

Paris, 23 décembre.

Les amis de M. Gambetta annoncent que dès le 10 janvier, le ministère se lavera des reproches d'inaction dont on l'accable.

Le gouvernement ne pouvait pas, disent-ils, exposer ses réformes à un Parlement qui ne peut entreprendre de les réaliser de concert avec le ministère.

Dès que le Sénat aura subi sa transformation normale, l'harmonie étant rétablie entre les deux Chambres, le ministère parlera, et surtout agira.

Une question de procédure à propos de la Révision

La *Correspondance Havas*, nous communique l'avis suivant :

« C'est le gouvernement, on le sait, qui prendra l'initiative du projet de révision. A ce propos se pose une intéressante question de procédure parlementaire que le gouvernement a dû résoudre en interprétant la Constitution.

» Il s'agit de savoir si le projet de révision émané du gouvernement devra être déposé dans l'une des deux Chambres seulement ou simultanément dans les deux. C'est à cette dernière solution que le gouvernement s'est arrêté.

» D'après l'article 8 de la Constitution, il semble que le gouvernement pourrait déposer sa demande de révision sur le bureau de l'une des deux Chambres seulement. Lorsque la première Chambre, saisie aurait statué, la demande, adoptée ou transformée par elle, serait portée à la seconde Chambre, qui statuerait à son tour.

» Mais cette procédure qui est celle suivie pour les projets de loi ordinaires n'est pas applicable dans l'espèce. Il a été établi, en effet, à l'occasion des demandes de révision émanant de l'initiative des Chambres, que ces propositions ne pourraient être transmise d'une assemblée à l'autre, comme les propositions législatives.

» C'est M. Gambetta qui, président de la Chambre a fait prévaloir cette procédure, lorsque les députés ont eu à voter, le 22 mars 1879, la résolution portant qu'il y avait lieu de réviser l'article 9 de la Constitution.

« Cette jurisprudence est la seule qu'admette, en effet, l'article 8 de la constitution. Cet article porte que la délibération doit naître *spontanément dans chaque Chambre*.

» La résolution votée en premier lieu par l'une des assemblées ne saisit donc pas l'autre *ipso facto*. La seconde assemblée ne peut agiter la question qu'autant qu'une proposition similaire a été déposée par un de ses membres sur son bureau.

» Il y a plus ; aucun droit de priorité n'est attribué pour ce cas par la constitution à l'une des deux Chambres sur l'autre. Si l'on déposait la demande de révision dans l'une des deux seulement, il pourrait arriver qu'elle fût rejetée et alors l'autre Chambre n'aurait aucun moyen d'exprimer son avis. Au contraire, en cas d'adoption la Chambre statuant en dernier ressort subirait inévitablement l'influence et la pression du vote émis par la première. Dès lors la liberté et la spontanéité de la délibération voulues par l'art. 8 ne seraient plus entières.

» Les deux Chambres seront donc saisies simultanément du projet du gouvernement. Ce projet en même temps qu'il tendra à la réunion du congrès, limitera le champ de la révision. Il indiquera d'avance les points auxquels elle devra s'appliquer.

» Il portera qu'il y a lieu de réviser :

1° L'art 4 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat (Election des sénateurs des départements).

2° Les articles 1 et 7 de la même loi (Institution des sénateurs inamovibles).

3° L'article 8 de la même loi (Attributions financières du Sénat).

» Le projet ne portera rien de plus. Il ne pourra indiquer dans la disposition législative destinée à être votée par le Sénat et par la Chambre des députés, la nature des modifications qu'il y a lieu de faire subir à ces articles constitutionnels, puisque c'est le Congrès seul qui a le droit de statuer.

» Mais elles seront déterminées dans l'exposé des motifs dont le gouvernement fera précéder sa demande de révision, exposé qui n'est pas soumis au vote des Chambres. De cette manière chaque Chambre pourra connaître par anticipation les modifications projetées et les discuter officieusement, mais c'est ce congrès seul qui pourra statuer. »

Eloge de M. Duruy par M. Paul Bert

Le ministre de l'instruction publique a ouvert hier, à dix heures du matin, la session du Conseil supérieur par une allocution dans laquelle il a fait l'éloge de M. Duruy.

MM. Chanzy et Saint-Vallier

Paris, 23 décembre.

Le général Chanzy a quitté mercredi Saint-Pétersbourg.

M. de St-Vallier a quitté hier Berlin.

Les deux ambassadeurs démissionnaires sont attendus à Paris à la fin de la semaine.

M. Paul Bert à la messe

Paris, 23 décembre, soir.

Une circulaire de M. le ministre des cultes est adressée aujourd'hui aux évêques, leur enjoignant de rappeler à tous les prêtres de leur diocèse d'avoir à observer les prescriptions ministérielles touchant le *Domine salvam fac Rempublicam* qui doit être chanté à *tous* les offices du dimanche.

M. Paul Bert prévient en outre les évêques qu'une surveillance active sera exercée dans les églises.

C'est tout simplement d'une bouffonnerie achevée de la part de M. Paul Bert, ce libre-penseur, cet athée, qui veut forcer l'Eglise à prier pour la République.

Ordre de service

Paris, 23 décembre, s.

Le ministre de l'intérieur a fait prévenir tous les préfets d'avoir à se trouver à leur poste le 1er janvier et de tenir sévèrement la main à ce que les visites officielles fussent rendues au premier magistrat du département.

La direction des cultes

Paris, 24 décembre.

On parle du remplacement de M. Castagnary aux cultes, par M. Massicaul.

Reviendra t il ?

Paris, 23 décembre, s.

M. Challemel-Lacour s'est rendu ce matin à l'Elysée. A la suite de l'entrevue qu'il a eue avec M. le président de la République, on met encore une fois en doute le rappel de notre ambassadeur à Londres.

La révision de la Constitution

Paris, 23 décembre.

Le cabinet a terminé, dit le *Rappel*, l'élaboration du projet de loi sur la révision de la Constitution qu'il compte soumettre aux Chambres à l'ouverture de la prochaine session. Ce projet ne se borne pas à la réunion du Congrès ; il indique les points sur lesquels la révision devra porter, à savoir : l'extension du corps électoral sénatorial pour les départements, la réforme du mode d'élection des inamovibles, et enfin la restriction des attributions financières que le Sénat s'est arrogées.

En résumé, le projet est la codification des articles de la *République française*.

Le Conseil municipal de Paris et les « travailleurs »

Paris, 23 décembre.

Le conseil municipal de Paris se réunit aujourd'hui pour s'occuper de la question de la série des prix.

Dans le but de sauvegarder sa responsabilité au sujet des grèves, l'administration, écoutant les conseils des partisans de la liberté du travail, propose de supprimer la publication de cette série qui contient tous les tarifs applicables aux travaux du bâtiment.

De vives protestations se sont élevées contre ce projet qui, prétend-on, mettrait les travailleurs à la merci des patrons.

La question est si complexe qu'il est impossible d'en deviner la solution.

Toujours le conseil supérieur et la liberté

Paris, 23 décembre, s.

La commission de discipline du conseil supérieur de l'instruction publique s'est réunie ce matin. On y a examiné l'affaire de l'abbé Labrosse, directeur d'une école libre à Tours suspendu pour six mois de la direction de l'école.

Espérances de M. Dauphin

Paris, 23 décembre

M. le procureur général Dauphin a longtemps caressé l'espoir, dit-on, d'être un jour nommé premier président dans sa bonne ville d'Amiens. Après ses nombreux et incessants échecs au Palais de justice et ses dernières maladresses au cours du procès Rochefort-Roustan, il a dû perdre cette espérance. On dit même qu'il n'exercerait plus les fonctions de procureur général si le gouvernement n'avait craint, en prenant immédiatement cette mesure, de le faire échouer dans les élections du 8 janvier, où il est candidat.

Une armée coloniale

Paris, 23 décembre.

On travaille activement, au ministère de la marine, au projet de loi dont M. Gougeard a l'intention de saisir les Chambres. Ce projet de loi, qui comprendra notamment l'organisation d'une armée indigène dans les colonies, sera déposé dès la rentrée de janvier.

Un certain nombre de commisssions nouvelles, composées d'hommes compétents, viennent d'être instituées, dans les bureaux du ministère, pour en hâter l'élaboration.

M. Roustan à Tunis

Paris, 23 décembre.

L'*Agence Havas* commudique aux journaux l'information suivante ;

« Il est confirmé que M. Roustan retournera à Tunis. M. Roustan va s'embarquer sans retard pour regagner son poste. »

M. Roustan et le gouvernement

Paris, 24 décembre.

On assure que M. Grévy a recommandé à M. Roustan, en le renvoyant à son poste, de continuer la ligne de conduite tracée par le gouvernement, à la politique française à Tunis.

Ce qui menace Bou-Amena

Madrid, 23 décembre.

L'*Imparcial* publie une lettre de Tanger, en date du 19 décembre, suivant laquelle l'empereur du Maroc aurait donné l'ordre à des chefs kabyles de s'emparer de Bou-Amena, mais que ces chefs, au lieu d'exécuter ses ordres, se seraient unis à Bou-Amena.

Le traité de commerce franco-anglais

Paris, 24 décembre.

Les *Débats* publient une lettre de M. Lalande, député de la Gironde, recommandant de faire quelques concessions à l'Angleterre dans le traité de commerce pendant, en échange du dégrèvement des vins.

Chacun prêche pour sa paroisse. On est du Médoc où on n'en pas.

Mort d'un sénateur

Paris, 24 décembre.

M. Pin, sénateur de Vaucluse, est mort hier.

Encore un assassinat à Paris

Paris, 23 décembre, soir.

Une tentative d'assassinat a été commise ce matin, vers sept heures, chez un marchand de vin, nommé Valette, 28, rue Madame.

La bonne, une jeune fille de vingt et un ans, nommée Eugénie Hulot, se trouvait seule dans le débit, lorsqu'un individu, vêtu d'une blouse bleue et coiffé d'une casquette de soie, entra et demanda un verre de cassis.

A l'instant où la bonne se retournait vers une vitrine pour prendre une bouteille de liqueur, l'individu lui jeta une corde autour du cou et chercha à l'étrangler.

Elle se débattit énergiquement, mais le meurtrier la renversa sur le parquet et s'enfuit après lui avoir volé son porte-monnaie.

Eugénie Hulot, affolée, se réfugia aussitôt dans une crémerie voisine, tenue au n° 30 de la rue Madame, par M. Antoine. En se débattant, elle s'était égratignée à la main gauche et au front, et sa robe était déchirée en plusieurs endroits. La corde avait été si violemment serrée autour de son cou que M. Antoine fut obligé de la couper à l'aide d'un couteau.

On prévint sa patronne, Mme Valette, qui se rendit au poste central du 6e arrondissement, pour prévenir l'officier de paix. M. Dumanchin, commissaire de police, immédiatement averti, a ouvert une enquête.

Rome sans le Pape

Londres, 23 décembre

On lit dans la *Revue britannique* :

« Il résulte, dit-elle, de ce discours, commenté par toute une série d'articles de la *Post*, « que le départ de Rome du Pape, qui semblait » chimérique il y a quelques jours, peut-être, » au contraire, une manœuvre stratégique » conduisant à une éclatante victoire, dont les » conséquences seraient désastreuses pour la » dynastie de Savoie et peut-être aussi pour la » République française, parce que le Pape ne » quittera Rome que s'il est sûr de provoquer » une intervention austro-allemande, qui lui » rendra sa capitale, et pour la France, parce » qu'elle se trouvera de toute façon dans une » *position archi-fausse*. Secourir la dynastie de » Savoie contre l'alliance austro-allemande, ce » serait un cas d'aberration mentale. Laisser » rétablir le Pape à Rome par les Autrichiens, » ce serait commettre la faute qu'évita la République de 1848, en les devançant et en détruisant la République romaine, comme les Allemands catholiques et protestants se proposent de détruire la monarchie italienne. »

L'émeute de Pise

Une lettre de Rome nous apporte ces nouveaux détails sur les graves incidents qui ont marqué le passage à Pise des pélerins français.

« Rome, 16 décembre.

» Il s'est passé, avant-hier, à Pise un fait dont les gouvernements ne méconnaîtront pas la gravité. Les pélerins français, arrivés à 4 heures pour repartir à 7, ont mis leur temps à profit en visitant les monuments célèbres du *Dôme*, du *Campo santo* et de la *Tour penchée*. Au *Dôme*, leur président a prononcé quelques paroles pieuses sur la beauté et la mémoire de ces monuments. Ils ont prié et se sont rendus au chemin de fer. A peine étaient-ils montés en wagon, une foule d'étudiants, forçant les portes, gardées cependant par la police, a envahi la gare.

» Des volées de pierres ont été lancées contre les voitures et les injures les plus grossières à l'adresse des dames du pélerinage, ainsi que les outrages les plus dégoûtants aux prêtres et aux laïques français ont été proférés. Il s'y mêlait les cris de *Mort au* SIGNOR PECCI ! *En Californie le Pape* ! *Mort aux pouilleux* ! *Vive l'Italie* ! *Vive la France républicaine* ! etc. etc. On entendait aussi le cri stupide de *Mort à Labre* ! Labre qui est dans la plénitude de la vie éternelle.

» Jusque-là le gouvernement a une excuse, bonne ou mauvaise : ce n'est pas sa faute, peut-être, si ses agents de sûreté et ses gendarmes, qui ont pourtant dégainé leur sabre et lutté avec les étudiants, n'ont pas su ou voulu réprimer sérieusement cette émeute de drôles et de sauvages.

» Mais la conduite du préfet n'a pas l'ombre d'une excuse. Il s'appelle Bresciamorra ; il est sénateur, et il reçoit « gracieusement » (*gentilmente*) une députation d'étudiants, loue leur patriotisme et déclare vue les faits qui ont blessé leur sentiment national ne se renouvelleront pas impunément.

» Après tout, les étudiants ne raisonnent pas : ils sont surexcités par la lecture des journaux, entraînés par les doctrines antichrétiennes de la Révolution. On peut expliquer leur brutalité. Mais que dire de ce préfet assez lâche pour recevoir des émeutiers, louer leurs actes, glorifier ces actes comme la manifestation du sentiment national, accepter comme vrai ce qu'il sait être absolument faux, à savoir le délit de provocation de la part des voyageurs étrangers, et oser menacer ces voyageurs ou d'autres d'une répression absurde que les lois internationales et la civilisation réprouvent également.

» Tout cela prouve que le gouvernenement et la secte n'ont point rompu leur solidarité, et que l'homme de bien, le chrétien a tout à craindre dans l'Italie telle que la Révolution l'a faite. Qu'on y coure le péril d'être enlevé par des brigands, passe; on en est quitte pour payer une rançon ou avoir perdu ses oreilles. Mais qu'on puisse y être outragé, lapidé, peut-être assassiné par la jeunesse des écoles, avec l'agrément d'un préfet, c'est ce que les gouvernements de l'Europe civilisée ne doivent pas tolérer, à moins qu'ils ne tiennent à la gloire de se rendre complices du gouvernement italien. »

Une note officieuse

St-Pétersbourg, 23 décembre.

Le *Journal de St-Pétersbourg* publie les lignes suivantes : « Les personnes qui ont inventé la nouvelle relative à une alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie, donnent pour base à cette combinaison imaginaire une supposition d'après laquelle l'Allemagne songerait à appuyer la Turquie contre la France à Tunis. On a dit de cette prétendue alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie qu'elle pourrait susciter de la défiance à St-Pétersbourg. Les relations qui existent entre les gouvernements de Russie et d'Allemagne, ainsi qu'entre les deux nations, sont telles qu'elles se maintiendraient même en présence de graves dangers et que les combinaisons en question et toutes les conjectures inexactes ne sont nullement en état d'inspirer de la méfiance.

Réapparition de l'« United Ireland »

Londres, 24 décembre.

Le journal de la ligue agraire *United Ireland*, qui avait été supprimé dernièrement à Dublin, a paru hier soir à Londres.

L'incident austro-roumain

Vienne, 23 décembre.

Le *Fremdemblatt* constate, contrairement à ce qu'ont prétendu divers journaux étrangers, que l'Autriche-Hongrie n'a jamais eu l'intention de profiter de son conflit avec la Roumanie

Sans contraindre ce dernier Etat à faire des concessions dans la question du Danube.

L'Autriche estime que cette question est du ressort de l'Europe entière. Par contre l'Autriche manifeste que le conflit causé par le discours du trône roumain ne saurait être apaisé quepar une déclaration franche et loyale du cabinet de Bucharest.

Toujours les théâtres qu'brûlent

Vienne, 23 décembre,

L'empereur a visité aujourd'hui le théâtre de Vienne ; il a parcouru toutes les parties de l'édifice et s'est rendu compte des mesures de précaution qui ont déjà été prises. Le directeur du théâtre lui a fait un rapport sur les mesures qui seront encore prises d'ici à trois jours pour la sécurité du public. L'empereur a exprimé sa satisfaction.

Un naufrage

Saint-Malo, 23 décembre.

Un bateau de pêche du port de Saint-Jacut, surpris par un coup de mer, a chaviré du dimanche au lundi. Les trois pêcheurs qui le montaient ont été noyés.

On a retrouvé leurs cadavres à marée basse.

Que prépare M. de Bismark

Berlin, 23 décembre.

M. le conseiller intime de légation Busch, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui était, comme on sait, à Rome, est attendu samedi à Berlin.

Les fréquentes entrevues que le chancelier de l'Empire a avec l'Empereur et le prince impérial, et la nouvelle d'après laquelle le prince de Bismark n'ira pas à Friedrichsruhe à Noël, mais restera à Berlin, donnent lieu de penser qu'il se prépare actuellement quelque chose d'important.

On croit savoir que les négociations entamées dernièrement avec le Saint-Siége occupent plus nos cercles officiels que toute autre question.

La *Gazette de Francfort* pense que la proposition Windthorst ne sera pas soutenue par le parti conservateur, qui votera comme il lui sera prescrit par le gouvernement. Les nationaux libéraux voteront également contre.

L'adhésion des sécessionistes et des progressistes est nécessaire ; mais un grand nombre de ces derniers voteront pour, de même que le parti du peuple.

Les évènements d'Irlande

Dublin, 22 décembre.

La proposition tendant à organiser une exposition de l'industrie irlandaise a été repoussée par quarante voix contre douze Le parti national n'a pas voulu accepter le patronage de la reine, et a rappelé que les prisonniers politiques n'ont pas encore été remis en liberté.

Attentat contre le Mikado

Ieddo, 22 décembre.

Au moment où le mikado faisait dernièrement son entrée dans la ville d'Akita, un indigène a tiré sur le souverain plusieurs coups de revolver, dont aucun n'a porté.

Le criminel a été arrêté par la foule indignée qui voulait le mettre en pièces.

DERNIÈRE HEURE
(*Service télégraphique particulier*)

Rappel du général Chanzy

Saint-Pétersbourg, 24 décembre.

Le général Chanzy a présenté au Czar et à l'impératrice ses lettres de rappel.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Havre, communiqués par Jules Cauët :

COTONS

Hâvre, 24 décembre.

Cours de clôture de New-York du 23 décembre.

Déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
12.02	12 08	12.32	12 53	12.72	12.87	12.98	13.09

Ventes du jour : 110,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 39,000 balles contre 59,000 en 1880.

Total de la semaine : 200.000 balles contre 237.000 en 1880.

SAINDOUX

Hâvre, 24 décembre.

Cours de clôture de New-York du 23 décembre.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11.175	11.35	11.50	11.60	11.63	11.65

Roubaix, le 24 décembre 1881.

COTONS

Liverpool, 23 décembre.

Cotons (clôture du marché). — Ventes de la journée 10000 b. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation.

Marché calme pour les Américains, soutenus pour les Suratsr

Importations 2,000 b.

Marseille, 22 décembre.

Cotons très fermes.

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamps

Dimanche 25 décembre : Deux grandes pièces, un Opéra-comique en 3 actes, un Drame en 5 actes. Quatrième représentation de : LE PETIT DUC, opéra-comique en 3 actes, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de Charles Lecocq. Mlle Flament remplira le rôle du Duc. M. Borel celui de Montlandry, M. L. Couvreur celui de Frimousse.

LE MÉDECIN DES ENFANTS, dr